



École L'Arpège

649, rue Saint-Joseph

Sainte-Julie, Québec, J3E 1W8

Téléphone : 450-645-2344 Télécopie : 450-649-6180

Valeurs à l'école : Collaboration, Respect, Engagement

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Destinataire : Membres du Conseil d'établissement

Date : Mercredi 15 juin 2021, 17h00
Classe de madame Ariane

Objet : Conseil d'établissement



PROCÈS-VERBAL

	<p>ÉTAIENT PRÉSENTS</p> <p><i>Dominique Coulombe, parent</i> <i>Karine Darveau, parent</i> <i>Caroline Houlé, parent</i> <i>Avril Hamel-Jolette, parent</i> <i>Myriam Jodoin, technicienne du service de garde</i> <i>Luce Vadnais, enseignante</i> <i>William Provost-Micheletti, enseignant</i> <i>Ariane Thibault, enseignante</i></p> <p>ÉTAIENT ABSENTS</p> <p>PARTICIPAIT ÉGALEMENT</p> <p><i>Gabriel Duquette, directeur (présence partielle)</i></p> <p>PUBLIC</p> <p><i>Aucun public</i></p>
CÉ #15-06-2022-01	<p>1. Ouverture de la séance : mot de bienvenue et présentation des membres</p> <p>1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance</p> <p><i>Dominique Coulombe et Gabriel Duquette accueillent les membres, constatent le quorum et ouvrent la séance.</i></p> <p>1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour</p> <p><i>L'ordre du jour est lu par Dominique Coulombe. Aucun nouveau sujet n'est proposé.</i></p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. William Provost-Micheletti, il est résolu à l'unanimité;</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.</p>

CÉ #15-06-2022-02

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 18 mai 2022

Les membres ont préalablement lu le procès-verbal de la séance du 18 mai dernier.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Avril Hamel-Jolette, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

1.4 Suivis de la rencontre du 18 mai 2022

Aucun suivi

2. Parole au public

Programme Étincelle, Mme Karine demande s'il est possible de faire un rappel aux élèves qui ont participés qu'ils peuvent venir essayer sur glace le patin de vitesse à partir de septembre. Charles Hamelin sera également présent le 17 septembre 2022 à l'aréna pour promouvoir le patin de vitesse. On demande si l'information peut être mise dans l'info parent du mois d'août.

3. Adoption et approbation

3.1 Budget 2022-2023 (adoption)

L'article 95 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire.

L'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil d'administration y donne suite.

Le budget annuel de l'école est présenté par Gabriel Duquette.

Ce budget est basé sur la prévision d'inscriptions pour la prochaine année et il maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet.

Le vote n'est pas demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Luce Vadnais, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le budget 2022-2023 tel que présenté;

DE MANDATER la direction pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au Centre de services scolaire des Patriotes pour qu'il l'approuve.

3.2 Listes de matériel d'usage personnel et listes de reprographie (approbation)

Gabriel Duquette propose au conseil d'établissement, pour approbation, les listes de matériel d'usage personnel requis par l'école, conformément à l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 3^e et 4^e paragraphes de la Loi sur l'instruction publique;

Les listes proposées par la direction :

- *ont été élaborées avec la participation des enseignants;*
- *respectent le Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées édicté par le Ministère;*

CÉ #15-06-2022-03

CÉ #15-06-2022-04

- respectent la Politique relative aux contributions financières pouvant être exigées par les écoles et par les centres, adoptée par le centre de services scolaire;
- prennent en compte les principes d'encadrement du coût des documents établis pour 2022-2023 par le conseil d'établissement;

Les membres du CÉ échangent à ce sujet.

Le vote n'est pas demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Caroline Houlé, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour 2022-2023 et d'en déposer une copie à être versée en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

3.3 Règles de fonctionnement du service de garde (adoption)

Myriam Jodoin présente la mise à jour des règles de fonctionnement du service de garde 2022-2023.

Demande par M. Avril pourquoi les plats en verres ne sont pas admis. Mme Myriam explique les raisons du refus (chaleur, poids) pour la sécurité.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet.

Le vote n'est pas demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. William Provost-Micheletti, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER les règles de fonctionnement du service de garde 2022-2023 telles que présentées.

3.4 Utilisation des locaux – Camps de jour (approbation)

En vertu de l'article 93 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement approuve l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école. Il doit donc approuver toute location ou tout prêt d'un ou plusieurs locaux ou d'une partie du terrain, à des tiers, pour une utilisation qui n'est pas en lien avec les activités habituelles de l'école. Une telle entente ne peut pas être pour une durée supérieure à une année.

Gabriel Duquette présente aux membres du CÉ une demande reçue par la Ville de Sainte-Julie afin d'emprunter notre gymnase pour les camps de jour cet été.

- gymnase et annexes
- été 2022
- ville de Sainte-Julie
- pour les camps de jour

Les membres du CÉ échangent à ce sujet.

Le vote n'est pas demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Luce Vadnais, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER l'utilisation proposée par Gabriel Duquette, telle que décrite ci-dessus.

CÉ #15-06-2022-06

CÉ #15-06-2022-07

3.5 Rapport annuel des activités du conseil d'établissement (adoption)

L'article 82 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement (ci après le CÉ) prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de service scolaire;

Le CÉ doit préparer le rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 de la Loi sur l'instruction publique;

L'article 83 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le CÉ informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité;

Le CÉ a préparé un rapport annuel de ses activités pour l'année scolaire 2021-2022;

Ce rapport annuel des activités du CÉ a été présenté aux membres par Dominique Coulombe, présidente;

Les membres du CÉ échangent à ce sujet.

Le vote n'est pas demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Avril Hamel-Jolette, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport annuel des activités du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022, dont une copie est jointe en annexe de ce procès-verbal;

DE MANDATER la direction pour transmettre une copie de ce rapport annuel au centre de services scolaire au cours des prochains jours et pour le déposer sur le site Web de l'école afin de le rendre public et d'ainsi informer les parents et la communauté.

3.6 Normes et modalités (consultation)

Gabriel Duquette consulte les membres du conseil d'établissement relativement aux normes et modalités 2022-2023 (document long). Il n'y a pas de changement apporté cette année.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. William Provost-Micheletti, il est résolu à l'unanimité;

DE DONNER UN AVIS FAVORABLE aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève (document long) telles que présentées et qui sont jointes à l'annexe de ce procès-verbal.

CÉ #15-06-2022-08

4. Informations et affaires nouvelles

4.1 Covid-19

Aucun nouveau cas

4.2 Intention des membres et choix de la date de l'assemblée générale de parents 2022-2023

La date sera le même jour que la 1er rencontre de parents qui sera décidé par les professeurs.

5. Parole à la direction

La direction n'est pas présente dû aux mesures de pression

CÉ #15-06-2022-09

6. Parole à la technicienne au service de garde

Mme Myriam parle de la journée pédagogique sous le thème des scouts, tout le monde a beaucoup aimé.

Il y aura des activités spéciales dans les prochains jours pour souligner la fin de l'année

7. Parole aux enseignants

Il y aura des plantes qui seront mises en place dans les prochains jours dans les bacs fournis par la ville.

Le spectacle de talents avance bien, un parent ira filmer le spectacle et toute l'école aura le lien afin de pouvoir le visionner de la maison.

8. Parole aux parents

9. Parole au représentant au Comité de parents du CSSP

10. Sujets divers

Aucun sujet divers

11. Levée de l'assemblée

Tous les sujets ont été traités.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Karine Darveau, il est résolu **à l'unanimité**;

QUE la séance soit levée à 18h15.

(signature)

Dominique Coulombe, présidente

(signature)

Gabriel Duquette, directeur